

Compte rendu de la séance du vendredi 31 août 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Karine VAISSIERE

Ordre du jour:

- Renouvellement de contrats pour deux emplois à l'école primaire
- demande de subvention pour la reliure d'anciens registres de l'Etat Civil
- Projet de vente d'un bien sectional au Lac des Moines et changement du tracé du chemin rural
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Création de deux emplois contractuels à temps partiels (DE 2018 059)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les contrats aidés CAE-CUI de nos agents assurant les missions d'employée de vie scolaire à l'école publique et d'agent de service des bâtiments communaux n'ont pas été reconduits par le pôle emploi. En conséquence, Monsieur le Maire propose de créer deux emplois contractuels à temps non complet permettant d'assurer ces missions polyvalentes pour l'année scolaire 2018/2019.

Considérant que le grade correspondant à ces emplois est celui d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement. La rémunération de ces contrats est fixée sur la base de l'indice Brut : 347

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création de deux emplois contractuels pour assurer la mission d'agent polyvalent (employée de vie scolaire, agent de service des bâtiments communaux) à temps non complet.
- Le 1^{er} d'une durée de 12 mois (du 01/09/2018 au 31/08/2019) à raison de 26 heures par semaine
- Le 2^{ème} d'une durée de 10 mois et demi (du 01/09/2018 au 15/07/2019) à raison de 16 heures par semaine

Les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée.

- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2019 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER (DE 2018 060)

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2019 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Où le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

1- Assiette des coupes

- d'accepter certaines des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération, à savoir :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire conformément à la proposition ONF	Motif
La BORIE D'ESTAULES	22	AMEL	Report année 2022	Pas d'affouagiste intéressé
CONDAT	12	E2	Report en 2021	Bois exploités en 2013 pouvant grossir encore un peu
CONDAT	3	E2	Suppression	Retard d'exploitation (dernière coupe trop récente)
COURTILLES	23	AMEL	Suppression	Problème de desserte
LA FUREE	15	AMEL	Accord pour exploitation et vente en 2019 - Piste à réaliser	
ROUCOULES	18	E1	Accord pour exploitation et vente sur pied en 2019	

- de demander à l'ONF de bien vouloir apporter au programme de coupes qu'il a proposé les modifications suivantes :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire préciser : AJOUT REPORT année XXXX SUPPRESSION	Motif de la modification (mention obligatoire)
CONDAT	4 et 5	E1	Report année 2021	Attente de travaux d'aménagement des postes de desserte et d'une place de retournement et dépôt
ROUCOULES	16	AMEL	Reportée année 2021	Affouage

2- Destination des coupes et mode de vente

- d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Demande de subvention pour la reliure d'anciens registres d'Etat Civil (DE 2018 061)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la bonne conservation des archives, notamment des registres d'Etat Civil, fait partie des obligations de la commune. Suite à une récente visite de contrôle des archives de la mairie, les inspectrices de la Direction des Archives Départementales nous ont alerté sur l'état de détérioration de certains de nos registres anciens d'Etat Civil.

Le devis pour la restauration de ces documents est de 1400,19 € T.T.C.

Le ministère de la culture et de la communication, via la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, peut subventionner ces travaux de restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention de la DRAC au taux le plus élevé possible pour la restauration de ces documents.

Vote de crédits supplémentaires - condat (DE 2018 062)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	2500.00	
21571 - 93	Matériel roulant	-2500.00	
21571 - 93	Matériel roulant	-7561.00	
1641	Emprunts en euros	7561.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CONDAT, les jour, mois et an que dessus.

Admission en non-valeur factures impayées - Commune et AEP (DE 2018 063)

Sur proposition du Trésor public, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'admettre en non-valeur des titres de recettes sur le budget de la commune et sur le budget Eau et Assainissement, toutes les procédures de recouvrement menées par la trésorerie s'étant soldées par des échecs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'admission en non-valeur des pièces suivantes :

Budget de la commune :

- Année 2016 : Titre n°78700000003

Nom du redevable : Saldot Chauvet Catherine ; Montant : 78,44 €

Budget Eau et Assainissement :

- Année 2011 : R-1-378

Nom du redevable : Guichon Laurent ; Montant : 11,77 €

- Année 2012 : Titre n°6

Nom du redevable : Lemoine Barbara ; Montant : 75,67 €

- Année 2012 : R-40-371

Nom du redevable : Guichon Laurent ; Montant : 160,70 €

- Année 2013 :

R-1-22

Nom du redevable : Andraud Laurence ; Montant : 95,79 €

R-1-718

Nom du redevable : Techer Terry ; Montant : 266,84 €

- Année 2014 :

R-37-23

Nom du redevable : Andraud Laurence ; Montant : 98,09 €

Titre n° 32

Nom du redevable : Techer Terry ; Montant : 198,52 €

R-37-147

Nom du redevable : Brisard Erika ; Montant : 50,53 €

R-37-355 et Titre n° 12

Nom du redevable : Gay Jean Emmanuel ; Montant : 55 € + 18,34 €

R-37-356 et Titre n° 13

Nom du redevable : Gay Nicole ; Montant : 55 € + 18,33 €

- dit que le montant total de ces factures s'élève à 78,44 euros pour le budget de la commune et 1 104,58 € pour le budget de l'Eau et l'Assainissement ;

- précise que les crédits seront inscrits en dépenses aux budgets de l'exercice 2018.